



Ministère de l'Eau, des
Aménagements Hydrauliques
et de l'Assainissement



LIGNES DIRECTRICES POUR LE DEVELOPPEMENT D'INFRASTRUCTURES
HYDRAULIQUES EN AFRIQUE DE L'OUEST

DISSEMINATION ET APPROPRIATION AU NIVEAU NATIONAL DES PAYS MEMBRES DE
LA CEDEAO – ATELIER BURKINA FASO, OUAGADOUGOU, 16 ET 17 DECEMBRE 2013

Communiqué final

Les 16 et 17 Décembre 2013 s'est tenu à Ouagadougou dans la salle de conférence de la Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE), l'atelier national de dissémination et d'appropriation des lignes directrices de la CEDEAO pour le Burkina.

Cet atelier s'inscrit dans le processus de dialogue régional sur les grandes infrastructures hydrauliques en Afrique de l'Ouest piloté par le Centre de Coordination des Ressources en Eau (CCRE) de la CEDEAO depuis 2009.

Ont pris part à l'atelier national de restitution, les représentants :

- des communautés riveraines des sites de réservoirs ou de projets de réservoirs (responsables coutumiers, élus locaux, communautés déplacées et/ou réinstallées)
- de l'Etat et des collectivités locales
- des organisations de la société civile
- des projets et programmes
- des médias
- des partenaires techniques et financiers (PTF)
- des organismes de bassin

Organisé dans le cadre du partenariat entre le Centre de Coordination des Ressources en Eau (CCRE) de la CEDEAO et l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), en collaboration avec le Ministère chargé de l'Eau, des Aménagements Hydrauliques et de l'Assainissement (MEAHA) et l'ONG Eau Vive, et avec l'appui financier de l'Agence suédoise de développement international (ASDI), cet atelier a regroupé une quarantaine de participants.

Dans le cadre du dialogue régional sur les grandes infrastructures du secteur de l'eau dans l'espace CEDEAO et de l'initiative pour la réduction de la pauvreté et la gestion de l'environnement (PREMI) de l'UICN, le Comité Technique des Experts du secteur de l'eau de la CEDEAO a adopté en décembre 2011 les lignes directrices sur les grandes infrastructures hydrauliques en Afrique de l'Ouest, obtenues suite au travail d'un panel d'experts indépendants et à des ateliers de concertation dans les bassins et au niveau de la région avec les Etats, les organismes de bassin et la société civile. Ces lignes directrices sont

composées de 6 axes, 25 recommandations et 77 mesures qui sont présentées sous forme de principes.

Le processus de dialogue sur les grandes infrastructures hydrauliques a pour le moment été proposé au niveau des grands bassins versants de la région ouest-africaine mais il convient de retenir que le principe de ce dialogue (au niveau régional) ainsi que les recommandations qui en découlent, nécessitent une dissémination et une appropriation par les différents acteurs du niveau national des pays de la CEDEAO.

L'objectif poursuivi par cet atelier était de contribuer à la promotion de bonnes pratiques au Burkina Faso et de favoriser l'appropriation par les acteurs nationaux de ces lignes directrices, pour leur mise en œuvre sur le terrain.

Les travaux se sont déroulés selon les étapes suivantes :

- 1- La cérémonie d'ouverture
- 2- Les communications
- 3- Les travaux en groupes suivis des restitutions en plénière et des recommandations

1- La cérémonie d'ouverture

Elle a été ponctuée par quatre interventions : le mot de bienvenue du Représentant du Point Focal du CCRE au Burkina Faso, Monsieur Alassoun Sory, au nom du représentant du CCRE empêché, l'allocution de Monsieur Maxime Somda, représentant du Directeur Régional de l'UICN, l'intervention de Monsieur Souleymane Tinga Zongo, Président de la Coordination Nationale des Usagers du Bassin du Niger au Burkina (CNU-Burkina), et le discours d'ouverture de Monsieur Aly Traoré, Secrétaire Général du Ministère de l'Eau, des Aménagements Hydrauliques et de l'Assainissement, représentant Madame le Ministre.

2- Les communications

Les communications proposées ont permis de présenter le processus et les conclusions du dialogue régional de la CEDEAO, et de partager des expériences nationales et sous-régionales afin de favoriser l'appropriation des enjeux pour l'application des lignes directrices au Burkina Faso.

1. Dialogue régional sur les grandes infrastructures hydrauliques en Afrique de l'Ouest : rappel du processus (2009-2013) et projection du film documentaire. *M. Jérôme Koundouno, Coordinateur de la Global Water Initiative (GWI) en Afrique de l'Ouest, UICN*
2. Présentation des conclusions du dialogue et des lignes directrices pour le développement d'infrastructures hydrauliques en Afrique de l'Ouest. *M. Amidou Garane, Expert du panel indépendant du Dialogue régional sur les grandes infrastructures hydrauliques en Afrique de l'Ouest*
3. Réglementation et contexte national autour de la GIRE et des barrages. *Mme Régina Compaoré, Juriste à la DGRE, et M. Albert Béré, Directeur national des barrages*
4. Les barrages dans le cadre de l'adaptation au changement climatique. *M. Albert Béré, Directeur national des barrages*
5. Aperçu des activités en cours dans le cadre du projet de développement intégré de la Vallée de Samendéni (PDIS). *M. Alfred Millogo, PDIS*

6. Leçons apprises de 6 barrages en Afrique de l'Ouest : application des lignes directrices de la CEDEAO. *M. Jérôme Koundouno, Coordinateur de la Global Water Initiative (GWI) en Afrique de l'Ouest, UICN*

Les discussions ont permis d'apporter des clarifications afin de mieux comprendre les expériences présentées et de nombreuses contributions ont été faites pour comprendre davantage les enjeux et défis soulevés. Quelques constats sont ressortis des débats, comme notamment :

- La multiplicité des politiques et cadres juridiques (bassins, CEDEAO) au niveau des pays et le besoin de clarification pour savoir quels textes prendre en compte. Dans tous les cas, si ceux-ci sont bien élaborés, il ne doit pas y avoir de contradiction dans le contenu : les textes des bassins doivent être conformes aux textes de la CEDEAO s'ils existent.
- Les politiques des bailleurs de fonds peuvent ne pas être conformes aux politiques de la région. Si c'est le cas, il faut appliquer les principes de la CEDEAO ou des bassins et harmoniser les législations nationales.
- La nécessité de contraindre les Etats à appliquer les politiques et plan adoptés à travers les organismes de bassin (comme par exemple l'ABN et sa Charte de l'eau).
- Le besoin de convaincre les décideurs d'intégrer les lignes directrices de la CEDEAO dans les politiques : le plaidoyer doit venir de tous les acteurs, y compris des structures étatiques. Tous les acteurs sont concernés car chacun a des droits et des devoirs.
- La prise en compte du foncier, des biens immatériels et usages traditionnels dans le processus de compensation et de développement local, comme déjà souligné lors de la conférence régionale du dialogue de la CEDEAO en janvier 2013 à Ouagadougou.
- L'application des lignes directrices, présentées comme telles, peut a priori constituer un frein dans le développement des projets de grandes infrastructures hydrauliques. Cependant, il a été souligné que la prise en compte des aspects environnementaux et sociaux et du changement climatique dès le départ ne constitue pas une entrave à la réalisation des projets, cela permet au contraire de tendre vers un équilibre nécessaire pour un développement durable et une paix sociale sur le long terme.
- L'importance d'élaborer des accords entre les entreprises/projets et les collectivités concernées par l'activité d'exploitation des ressources naturelles pour assurer la transparence et bénéficier d'un pourcentage de revenus sous forme de taxe.
- Le contexte politique influe sur la manière de réaliser les ouvrages : par exemple, le barrage de Kompienga a été construit sous la révolution donc les décisions étaient imposées et cela pouvait créer des situations difficiles (par exemple le non paiement des indemnisations dans certains cas, la non réalisation du périmètre irrigué) ; maintenant la société civile, les Etats et les collectivités territoriales doivent travailler ensemble comme partenaires pour faire respecter les engagements. Il n'est pas question d'antagonismes, mais d'une collaboration à travers le dialogue pour que chaque partie prenante joue son rôle, comme le soulignent les Axes 2 et 3 des lignes directrices de la CEDEAO.
- Il est nécessaire de mieux vulgariser les textes juridiques pour leur prise en compte et leur respect sur le terrain, notamment pour permettre aux usagers de mieux valoriser leurs activités de façon durable à travers le 4^{ème} principe de la GIRE de manière spécifique (l'eau est un bien économique).
- L'enjeu de réussir la compensation et l'accompagnement des personnes affectées par les projets (PAP) pour minimiser les impacts sur le milieu humain (foncier, multi usage de la ressource, etc.) est au cœur des préoccupations des différentes parties

prenantes : les projets de grand barrage en cours (comme par exemple celui de Samendéni avec 40000 personnes à déplacer) doivent tirer les leçons des projets existants comme Bagré ou Kompienga.

3- Les travaux en groupes suivis des restitutions en plénière et des recommandations

Au cours de la première journée, trois thèmes ont suscité un intérêt particulier chez les participants : le partage équitable des bénéfices avec les populations affectées, les compensations et le développement local durable, et l'apprentissage par le partage d'expériences.

Les trois recommandations suivantes issues des lignes directrices de la CEDEAO concernant ces thèmes ont fait l'objet de travaux en groupes lors de la deuxième journée pour approfondir la réflexion en vue de leur application au Burkina Faso :

2.1 Intégrer les populations affectées comme des partenaires et s'assurer qu'elles bénéficient directement du barrage pendant toute sa durée de vie

2.2 S'assurer que les conditions de vie des populations s'améliorent après la construction du barrage par rapport à leur situation antérieure

5.1 Etre en mesure d'utiliser l'expérience accumulée avec les grands barrages en Afrique de l'Ouest pour exploiter au mieux les projets en place et concevoir les nouveaux projets

Ces travaux de groupes ont permis de dégager des expériences, des leçons et des défis qui ont abouti aux recommandations suivantes :

- Garantir l'accès à l'eau potable pour toutes les PAP concernées par la construction des grandes infrastructures hydrauliques et l'électrification de toutes les communes affectées directement ou indirectement par les barrages hydroélectriques : d'une manière générale, les PAP doivent être les premiers bénéficiaires des opportunités de développement offertes (accès aux terres aménagées, pêche, électricité, etc.) pour éviter les frustrations.
- Négocier avec les bailleurs de fonds les moins regardants sur les aspects environnementaux et sociaux la prise en compte des mesures d'accompagnement dans les budgets ; dans le cas contraire, l'Etat doit prendre l'engagement de trouver les ressources nécessaires pour financer ces mesures sur son propre budget conformément à des études d'impact environnemental et social (EIES) complètes et à leurs plans associés (Plan de gestion environnementale et sociale/PGES, Plan de développement local/PDL, et Plan de réinstallation/PR).
- S'assurer de la légitimité et de la redevabilité des représentants des PAP au niveau des communautés à la base, lors des négociations et prises de décision dans le cadre des projets.
- Définir les mesures d'accompagnements (compensation, développement local, etc.) en premier lieu dans le chronogramme du projet, en donnant le choix aux PAP à travers des négociations précédant les prises de décision : le déplacement et la réinstallation doivent être les premières activités des projets et la période de transition entre le déplacement et la compensation effective doit être prise en compte avec des programmes d'accompagnement sur le terrain.
- Intégrer une solide composante communication dans les attributions des projets bien avant le démarrage des travaux pour permettre un processus d'information et de

consultation permanent et adapté aux PAP, et ainsi garantir une réelle contribution de leur part (échanges au niveau local à double sens, en langues, etc.) ; cela renforcera la confiance entre les parties et évitera le stress de l'inconnu.

- Réaliser une situation de référence avant le démarrage du projet avec une base de données fiable pour le suivi des programmes de compensation et de développement local et permettre de vérifier que les conditions de vie s'améliorent réellement après la construction des ouvrages, en prenant en considération l'impact des migrations.
- Maintenir un dialogue permanent entre les projets et les communautés locales concernées à toutes les étapes de mise en œuvre, à travers la pérennisation des outils de suivi et d'interaction avec les PAP (commissions, cadres de concertation) mis en place par les projets, pour faciliter le partage d'informations sur les décisions prises et la justification des choix pouvant créer des frustrations.
- Réaliser des évaluations ex-post exhaustives des aspects sociaux, environnementaux, économiques et techniques avec l'implication du MEAHA et des ministères de l'Economie, de l'Environnement, des Infrastructures, des Mines, des PTF, des agences de l'eau et des organismes de bassin.
- Promouvoir les réseaux de partage d'expériences autour des grands barrages (forums, voyages d'études, cadres de concertation) avec l'appui des organismes de bassin et des agences nationales de l'eau, et encourager les partenariats entre les projets pour apprendre les uns des autres.
- Rendre accessible les recommandations des lignes directrices de la CEDEAO jusqu'à la base dans des formats adaptés.
- Adapter le cadre juridique du Burkina Faso aux lignes directrices pour le développement des infrastructures hydrauliques en l'Afrique de l'Ouest avec l'appui des PTF et des organismes de bassin.

Les participants ont unanimement reconnu les différents niveaux de responsabilité pour la mise en œuvre de ces recommandations : la volonté politique de la part des décideurs (ministres), l'appui technique et financier (projets), l'implication active et la contribution dans les prises de décision (collectivités et PAP).

Ils ont également rappelé la nécessité d'opérationnaliser les lignes directrices de la CEDEAO dans une approche de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) autour des barrages dans les bassins au Burkina Faso, à travers une collaboration active avec les agences de l'eau et les organismes de bassin.

Fait à Ouagadougou, le 17 Décembre 2013

L'Atelier